

Décret

Générale

colonial

Décret n° 32-247-1917 le 4 avril 1917.

n° 32-247-1917 le 4

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

4 avril 1917

Numéro JO

n° 247 du 31/05/1917

Date du numéro

31 mai 1917

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre des colonies.

Vu le décret du 28 août 1898 relatif à l'organisation administrative de la Côte française des Somalis: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 19 novembre 1910 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis. exercice 1917:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est approuvé l'arrêté du gouverneur de la Côte française des Somalis en date du 1er février 1917, portant ouverture de crédits supplémentaires s'élevant à 7,045 frs. au

chapitre 13, «Dépenses diverses»,

article 5

«l'anticipations diverses» du budget local de l'exercice 1917. Art. 2.-Le ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

R. POINCARE. Par le Président de la République: Le ministre des Colonies, **MAGINOT.**